



Dans les écoles maternelles et primaires. Les tarifs de la cantine vont baisser à la rentrée

Dans les écoles maternelles et primaires de Dieppe, la municipalité a fait le choix de baisser les prix de la cantine à la rentrée 2023. Un choix « **de justice sociale** » pour la majorité municipale et dont le coût s'élève à 300 000 €.

La baisse des tarifs de la cantine dans les écoles maternelles et primaires de la ville de Dieppe avait été annoncée lors du vote du budget il y a quelque mois. C'est désormais officiel, à la rentrée 2023, 97 % des familles qui utilisent les services de restauration solaire vont voir leur facture baisser. « **Tout le monde a le droit de bien manger. Il n'est pas question qu'une famille renonce à utiliser les services de la cantine sous prétexte que cette dernière est trop chère** » explique le maire de Dieppe, Nicolas Langlois.

« Un moment qui doit fédérer »

Pour ce dernier, la pause de midi est plus qu'un simple repas. « **C'est un moment qui doit fédérer.** » C'est donc tout autant de raison qui ont poussé la ville à décider d'une baisse généralisée des tarifs. Une baisse qui s'inscrit également dans un contexte d'inflation généralisée. Aujourd'hui, le coût d'un repas s'élève à 12,50 €. « **Cela a augmenté de 12 % par rapport à l'année dernière** » explique Florent Bussy, président de l'Assiette dieppoise, la régie municipale qui s'occupe de fournir les 1700 repas servis en moyenne chaque jour dans les écoles dieppoises.

« **On sait que la hausse des tarifs n'est pas terminée. Quand nous avons rencontré le maire, je pensais qu'il allait falloir réfléchir à augmenter les prix de la cantine** » continue Florent Bussy. Mais ce dernier a eu l'agréable surprise de découvrir que Nicolas Langlois avait une autre idée en tête. Concrètement, la baisse des tarifs va donc concerner 97 % des familles et se situe entre 10 centimes et 1,15 €. Le tarif de la cantine est calculé en fonction du revenu de chaque foyer ainsi que du quotient familial.

Entre 15 centimes et 4,98 €

Avec la nouvelle tarification, les parents paieront entre 15 centimes et 4,98 € par repas. La municipalité détaille par des exemples ce que cette baisse va apporter aux

familles. Une mère célibataire avec deux enfants qui gagne 1500 € par mois paye actuellement 3,18 €. Avec le nouveau tarif, elle paiera 2,18 €.

Pour un couple composé d'une aide à domicile et d'un serveur qui gagne 2840 € par mois, le tarif va passer de 3,80 € à 3,08 €. Enfin, pour un couple composé d'une infirmière et d'un ouvrier qualifié qui gagne 3340 €, le tarif passe de 3,75 € à 2,94 €. Seul 2 % des familles qui utilisent actuellement les services de la restauration scolaire ne vont pas voir leur tarif baisser. Il s'agit de celle qui paie actuellement 4,98 € par repas. **« Il n'y aura pas de baisse mais il n'y aura pas de hausse non plus. Nous avons décidé de geler les tarifs »** justifie Nicolas Langlois.

Évidemment, l'argent magique n'existant pas, il faut bien financer cette mesure. En cumulant l'inflation et la baisse des prix de la cantine, l'instauration de ces nouveaux tarifs va coûter 300 000 € à la ville de Dieppe. **« C'est un choix politique. Nous faisons des économies sur l'électricité, sur l'eau, sur l'énergie... »** détaille le maire. Il est à noter enfin que ces nouveaux tarifs concernent les habitants de Dieppe. Pour les élèves qui ne résident pas dans la cité aux quatre ports, une majoration de 20 % sur le montant du quotient familial sera appliquée à l'exception des enfants scolarisés en Ulis, UE ou bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé avec panier-repas.

A.BdC.



À la rentrée 2023, 97 % des familles qui utilisent actuellement les services de la cantine vont voir leur facture baisser. (©Illustration/Pixabay)